

A R R E T E
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
SUR LA ROUTE DU BARIOZ ET LA ROUTE DES RIGOLES

Le Maire de la Commune d'ARGONAY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles relatifs à la police de la circulation,

VU le Code de la Route et ses articles relatifs à la police de la circulation,

VU la demande présentée par l'entreprise **EUROVIA ALPES – 80 route des Ecoles- – 74330 POISY,**

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité des usagers et des riverains sur la **Route du Barioz et la Route des Rigoles** pendant les travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier entre ces deux voies,

A R R E T E

ARTICLE 1er : DU LUNDI 5 DECEMBRE 2011 AU VENDREDI 10 FEVRIER 2012,
la circulation des véhicules pourra être PONCTUELLEMENT ALTERNÉE :

- **sur la route du Barioz, entre les numéros 629 et 655**
- **sur la route des Rigoles, entre le numéro 426 et l'intersection avec la route du Parmelan.**

ARTICLE 2 : La circulation sera réglée à l'aide de piquets mobiles. La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h avec interdiction de dépasser au niveau du chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire et la mise en sécurité du chantier pendant la durée des travaux, seront assurées par l'entreprise EUROVIA ALPES, responsable des travaux.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MEYTHET et Monsieur le responsable de l'entreprise EUROVIA ALPES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la Voirie et des Transports du Conseil Général,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal d'Epagny,
- Monsieur le Directeur du Service d'Aide Médicale Urgente,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa :

- transmission en Préfecture le
- publication le **- 1 DEC. 2011**
- notification le **- 1 DEC. 2011**

Fait à Argonay, le 29 novembre 2011
Le Maire,



Gilles FRANÇOIS